

Du pragmatisme kantien

par François Ottman

Qu'a pensé Kant de la Révolution française ? L'a-t-il célébrée, en dépit des réserves que l'idée même de révolution semble lui inspirer ? Pour C. Ferrié, on ne peut répondre à ces questions qu'en convoquant une autre herméneutique, qui admette la dimension pragmatique des écrits politiques kantien.

Recensé : Christian Ferrié, *La politique de Kant. Un réformisme révolutionnaire*, Paris, Payot, 2016, 492 p., 35€.

Cet ouvrage s'attaque à un problème délicat de l'exégèse kantienne : la position de Kant vis-à-vis de la Révolution française, qui engage la portée de toute sa doctrine politique. En effet, celle-ci n'est pas explicitement articulée au système de la philosophie critique kantienne et semble caractérisée par une certaine versatilité, sans doute dictée par la complexité du contexte politique, et en particulier la menace de censure. Cela explique probablement les captations idéologiques qui ponctuent la réception du jugement kantien sur la Révolution. En effet, profitant de tel ou tel jeu interprétatif délibérément laissé par Kant, nombreux sont ceux qui projettent une position politique *ad hoc* sur le philosophe de Königsberg, aussi bien en qualité de repoussoir que de père fondateur.

Christian Ferrié entend démontrer que ce brouillage, une fois dégagé des récupérations idéologiques et envisagé comme tel, vise à masquer délibérément la position kantienne qui, bien que subissant quelques amendements au fil du temps, est remarquablement cohérente : c'est le « réformisme révolutionnaire »¹ de Kant, qui donne son titre à l'ouvrage. Pour mener à bien une telle démonstration, l'auteur préconise une méthodologie à laquelle il s'astreindra avec rigueur : toujours situer le discours kantien dans son contexte historique, politique et

¹ L'ouvrage recensé occupe la place centrale d'une trilogie, au côté d'un livre consacré au *Conflit des facultés* (voir n. 3) et d'un ouvrage à venir sur le concept de réformisme révolutionnaire. Nous renonçons par provision à une critique de ce concept politique.

social immédiat pour éviter ce que l'auteur qualifie d'anachronismes et d'anatopismes, et bien saisir les enjeux pragmatiques immédiats des prises de position kantienne.

Le défi herméneutique de la politique kantienne

Une telle perspective de lecture justifie le détour par une description détaillée des enjeux politiques respectifs des principaux jugements concernant la réception kantienne de la Révolution française. On suit ainsi l'évolution du statut de la doctrine kantienne au cours de l'histoire des gauches française et allemande, après les condamnations univoques de Hegel puis Marx du libéralisme kantien. La galerie de portraits est aussi riche (J. Barni, C. Renouvier, J. Jaurès puis H. Cohen, M. Adler, etc.) que suggestive (que ce soit par exemple sur le rapport entre H. Cohen et K. Vorländer ou la reprise néo-hégélienne de l'héritage cohénien par M. Adler) et constitue un outil appréciable et synthétique pour mettre en perspective les différentes tentatives plus récentes de réappropriation de l'héritage politique kantien, en marge du bicentenaire de la Révolution notamment (p. 54-70).

Cette présentation vise à illustrer les risques de dérive anachronique et anatopique des interprétations précédentes de la doctrine politique de Kant : elles ont toutes en commun de ne pas juger Kant dans sa situation réelle (celle de la Prusse Orientale de la fin du 18^e siècle), et d'importer des problématiques, des catégories (notamment celles de réforme et révolution entendues comme strictement antagoniques) et des intentions (par exemple donner une caution philosophique à la social-démocratie allemande face au marxisme) qui lui sont essentiellement étrangères. Au contraire, un effort soutenu de contextualisation doit permettre de situer le point de vue kantien sur la situation politique européenne, en révéler la cohérence, et *in fine*, restituer une doctrine politique inédite, celle que l'auteur désigne comme un « réformisme révolutionnaire » et qui n'est pas menacée par l'antinomie apparente sur laquelle butaient la plupart des interprétations précédentes : la position kantienne n'a pas la rigidité dogmatique que lui prêtent beaucoup de ses lecteurs, mais articule au contraire un certain nombre de principes juridiques à leurs conditions pragmatiques d'application.

Une composante essentielle du contexte politique dans lequel écrit Kant est par exemple la censure grandissante exercée par pouvoir prussien. Saisir les enjeux propres à la situation de Kant comme universitaire à Königsberg, c'est donc comprendre la nécessité d'un double effort de contextualisation, lié aux problématiques politiques de la censure et au jeu des références indirectes mobilisées par Kant. L'auteur met ainsi en évidence des allusions aux épisodes entourant la Charte de la « Joyeuse entrée », promulguée en 1780 par l'empereur autrichien Joseph II, ou aux révoltes irlandaise et écossaise de l'époque.

Le républicanisme métaphysique de Kant

Une telle lecture doit permettre de clarifier la lettre de la politique kantienne telle qu'elle se donne à lire dans les textes canoniques de la politique du droit, c'est-à-dire cette politique qui transparait à travers des textes essentiellement juridiques. Dans un premier temps, l'auteur fournit une description de la politique kantienne des Lumières (centrée sur le célèbre texte *Qu'est-ce que les lumières ?*) et montre le recours discret mais subversif de Kant au paradigme de la réforme religieuse pour dépeindre en filigrane la politique réformatrice authentiquement éclairée. Cette esquisse s'appuie également sur la figuration du peuple comme public et annonce dès 1784 certains thèmes majeurs du *Conflit des facultés* : le peuple est assimilable pour Kant au public éclairé devant se contenter de discuter passivement les réformes institutionnelles en spectateur extérieur au véritable jeu politique.

Cette description assez conforme au statut effectif du peuple n'est pourtant qu'une analyse strictement métaphysique de la politique du point de vue du droit. Elle va de pair chez Kant avec une perspective historique qui en amende pragmatiquement certaines tendances apparemment conservatrices. La passivité du public n'est tolérable que parce que la politique est dans son ensemble un principe de pacification par le droit que C. Ferrié qualifie, sans doute par analogie avec le célèbre motif théorique de la *Critique de la raison pure*, de « schématisation » des principes métaphysiques et juridiques de la politique (p. 169). Les principes juridiques, loin d'être cantonnés à la raideur que suggère peut-être le souvenir d'un certain rigorisme kantien en matière de morale, ne sont pas détachables de leur applicabilité dans le temps historique. Cette politique du droit n'a de sens politique que comme corrélat d'une analyse pragmatique, sensible à la spécificité de chaque contexte socio-politique.

Résistance n'est pas révolution

Si l'on se rend sensible au caractère pragmatique de l'analyse de Kant, son « républicanisme métaphysique » réserve en réalité une surprise de taille : une véritable stratégie juridico-politique d'interprétation de la Révolution comme réforme. Le célèbre §52 de la *Doctrine du Droit* condamne fermement l'idée d'un prétendu droit de rébellion d'un peuple contre son souverain. À ce titre, il est souvent convoqué pour étayer le caractère réactionnaire et profondément antirévolutionnaire de la politique kantienne. Mais le contexte théorique et politique de ce paragraphe, une fois dûment explicité, révèle l'écart qui existe entre le droit de révolution et le droit de résistance.

Se trouve ainsi remis en cause le principal dogme attestant d'un Kant antirévolutionnaire, ouvrant la voie à une lecture plus unitaire de la doctrine politique kantienne. La lecture détaillée d'un certain nombre de réflexions (souvent inédites en français

jusqu'au dernier ouvrage de l'auteur autour du *Conflit des Facultés*²) permet une contextualisation très fine des différents documents à verser au dossier du droit de résistance. Il en ressort que la véhémence du refus du droit de résistance vise en réalité une opposition au fondement juridique des doctrines monarchomaques (qui contestent l'absolutisme du pouvoir royal) et nullement le droit de révolution réclamé par certains kantien, mais au sujet duquel Kant se garde bien de se prononcer clairement. C'est en outre au nom d'une conception profondément républicaine, celle d'une schématisation progressive du principe du droit dans l'histoire, que Kant en vient à refuser le droit de résistance, qui pourrait enrayer ce processus de républicanisation. Ce n'est donc pas en référence directe au contexte français qu'est formulé le refus du droit de résistance, contrairement à ce qui se passe chez Burke.

Cette analyse délivre à l'auteur son principal argument pour neutraliser l'apparente antinomie kantienne de la politique. Là où certaines lectures idéologiques mettent en contraste l'enthousiasme avoué de Kant pour la Révolution avec le refus du droit de résistance interprété à tort comme droit de révolution, l'analyse permet de lever cette contradiction qui s'efface devant une nuance aussi subtile que stratégique : c'est au nom de son républicanisme que Kant refuse le droit de résistance, mais sans se prononcer explicitement sur le droit de révolution.

Casuistique kantienne

Une fois levé le principal argument empêchant de saisir la profonde unité de la politique kantienne, il reste à rendre compte de certaines traces d'une apparente versatilité kantienne en matière de jugement historique. En conformité avec ses principes herméneutiques, l'auteur accorde donc une attention particulière aux indices d'un pragmatisme kantien, notamment à travers l'étude de trois motifs de cette casuistique kantienne : sa justification du suffrage censitaire, sa critique des dérives ochlocratiques de la démocratie (c'est-à-dire du triomphe de la foule) et enfin les méandres de son interprétation du régicide.

L'analyse de la légitimation du suffrage censitaire passe par l'étude de la notion de fraternité notamment dans les travaux préparatoires à *Théorie et pratique*, et met en lumière les fondements catégoriels de la dynamique de fraternisation (p. 294-5). Il ne s'agit pas d'une véritable apologie du régime censitaire, mais d'une concession nécessaire et provisoire au vu de la situation sociale qui l'entoure et de l'examen de la notion de fraternité politique, qui présuppose une certaine autosuffisance matérielle. L'examen de la syllogistique complexe régissant la critique kantienne de la possible dérive ochlocratique de la démocratie et l'étrange omission par Kant du procès du roi dans son analyse du problème du régicide complètent l'esquisse du pragmatisme kantien. L'examen du contexte propre à la rédaction de plusieurs

² C. Ferrié, *Le conflit des facultés et autres textes sur la Révolution*, Paris, Payot, 2015.

textes (travaux préparatoires à la deuxième section du *Conflit des facultés*, fragment dit de Cracovie) permet en outre de systématiser l'idée d'une telle pondération pragmatique du jugement politique de Kant.

La révolution kantienne : quels fondements philosophiques ?

L'étude approfondie de ce pragmatisme kantien permet de dégager un certain nombre de motifs qui assurent l'unité de la doctrine politique kantienne. Le refus de la résistance violente acquiert un sens plus philosophique à travers l'analogie déployée entre processus politique de réforme et physique newtonnienne : la vie politique est le jeu de forces tendant à l'équilibre dont il ne faudrait pas perturber brutalement le jeu. La notion de lois permissives de la raison, telle qu'elle apparaît dans le manifeste politique de *La Paix perpétuelle*, offre en outre un fondement philosophique au pragmatisme kantien : ces lois permissives sont des lois de la raison et constituent une sorte de sagesse politique pouvant inciter à différer certaines réformes en fonction du contexte socio-politique. La politique n'est ainsi pas une affaire théorétique, mais relève d'un certain type de sagesse pratique. Mais l'examen du « testament politique » de Kant dans la seconde partie du *Conflit des facultés* et dans ses travaux préparatoires complexifie encore la position kantienne, puisque la révolution n'est plus présentée comme opposée strictement à une politique de réforme progressive, mais comme une occasion à saisir. Et Kant, comme déçu du réformisme éclairé, s'aventure à reprendre l'idée d'évolution à Erhard : une simple lettre le sépare désormais de l'apologie de la révolution.

Conclusion

Par sa documentation minutieuse, la précision des nombreux commentaires et la convocation d'un large éventail de textes (ainsi le recours aux témoignages sur Kant, aux travaux préparatoires des grands ouvrages politiques kantien, etc.), cet ouvrage constitue un outil indispensable pour tout lecteur francophone désireux de saisir dans son ambiguïté la politique kantienne. La richesse de la contextualisation historique, rarement égalée, permet une finesse d'analyse de nature à nuancer certaines thèses couramment admises et de se repérer dans le jeu subtil d'allusions qui tapissent le texte kantien. Cette acribie est d'autant plus appréciable qu'elle ne nuit nullement à la démonstration d'ensemble : l'auteur parvient à allier érudition et clarté démonstrative avec une grande maîtrise, rendant ainsi la lecture de son ouvrage profitable à tous, même à ceux qui ne partageraient ni ses conclusions philosophico-politiques, ni leurs prémisses herméneutiques.

Ces dernières conduisent néanmoins l'auteur à minorer l'ancrage systématique du jugement politique dans la philosophie critique et à ne pas toujours resituer les textes convoqués dans leur contexte théorique, au bénéfice exclusif de la contextualisation politique. On regrette quelques occasions manquées : l'auteur dégage avec précision un certain nombre de motifs décisifs sans en donner d'analyse systématique. Il en va ainsi de la convocation récurrente de l'analogie physique, dont le fondement théorique n'est pas interrogé (quel est le statut théorique d'une telle modélisation physique de la politique ?), ou de la notion de lois permissives qui ne sont pas véritablement articulées à la doctrine pratique de Kant, ce qui éclipse une difficulté centrale du système kantien, à savoir la relation entre la légalité morale et la positivité du droit politique. Malgré la description de l'auteur, on éprouve certaines difficultés à saisir non pas le contenu doctrinal mais la portée théorique du républicanisme métaphysique. C'est un effet de l'herméneutique complexe de l'auteur d'avoir à convoquer des catégories assez étrangères au système kantien (herméneutique, juridique, juridico-politique, historique et enfin politique) et de les préférer aux articulations naturelles de celui-ci. Mais discuter cette herméneutique, ce serait s'aventurer dans un débat engageant la lecture des ouvrages de l'auteur spécifiquement consacrés à ce sujet³.

Publié dans laviedesidees.fr, le 16 janvier 2017.

³ C. Ferrié, *Pourquoi lire Derrida ?*, Kimé, 1998 ; *Heidegger et le problème de l'interprétation*, Kimé, 1999 et enfin *Heidegger et le problème de Kant*, Kimé, 2002. Ces ouvrages contiennent une critique virulente de la notion de cercle herméneutique chez J. Derrida et M. Heidegger.